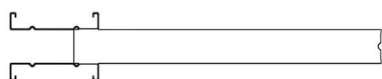


Conforme à la FEM 10.02.09

## ■ COLONNES :

- Les colonnes sont composées de deux profils C, sur lesquels les bras destinés à recevoir les charges sont boulonnés.
- Les profils sont de sections 315 ou 367 mm, et d'épaisseur 2,5 ou 3 mm.
- 4 sections standard

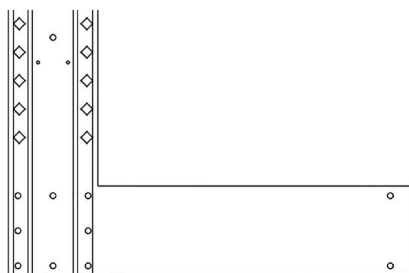


- L : 315 ou 367 mm
- Pouvant supporter jusqu'à 11 tonnes (par côté) suivant hauteur, type et profondeur des bras.
- Hauteurs standard :  
Colonnes 2436 à 7436 au pas de 500.  
Hauteur spécifique sur demande



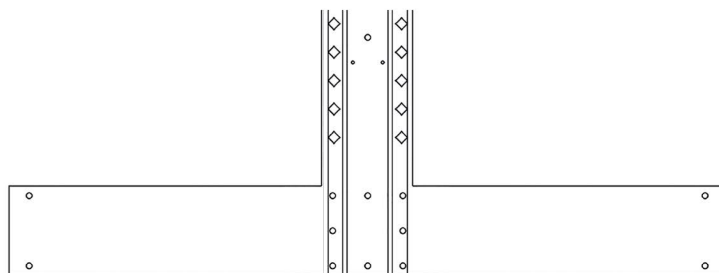
## ■ PIÈTEMENTS :

- Simple ou double face - Profils identiques aux profils des colonnes - Assemblage par boulonnage.



### Simple Face

P = Profondeur bras + 423 colonne 315  
P = Profondeur bras + 475 colonne 367



### Double Face

P = 2 x Profondeur bras + 531 colonne 315  
P = 2 x Profondeur bras + 583 colonne 367

## ■ REVÊTEMENTS :

### GALVANISÉ

Type sendzimir en standard

ou

### PEINTURE POUDRE

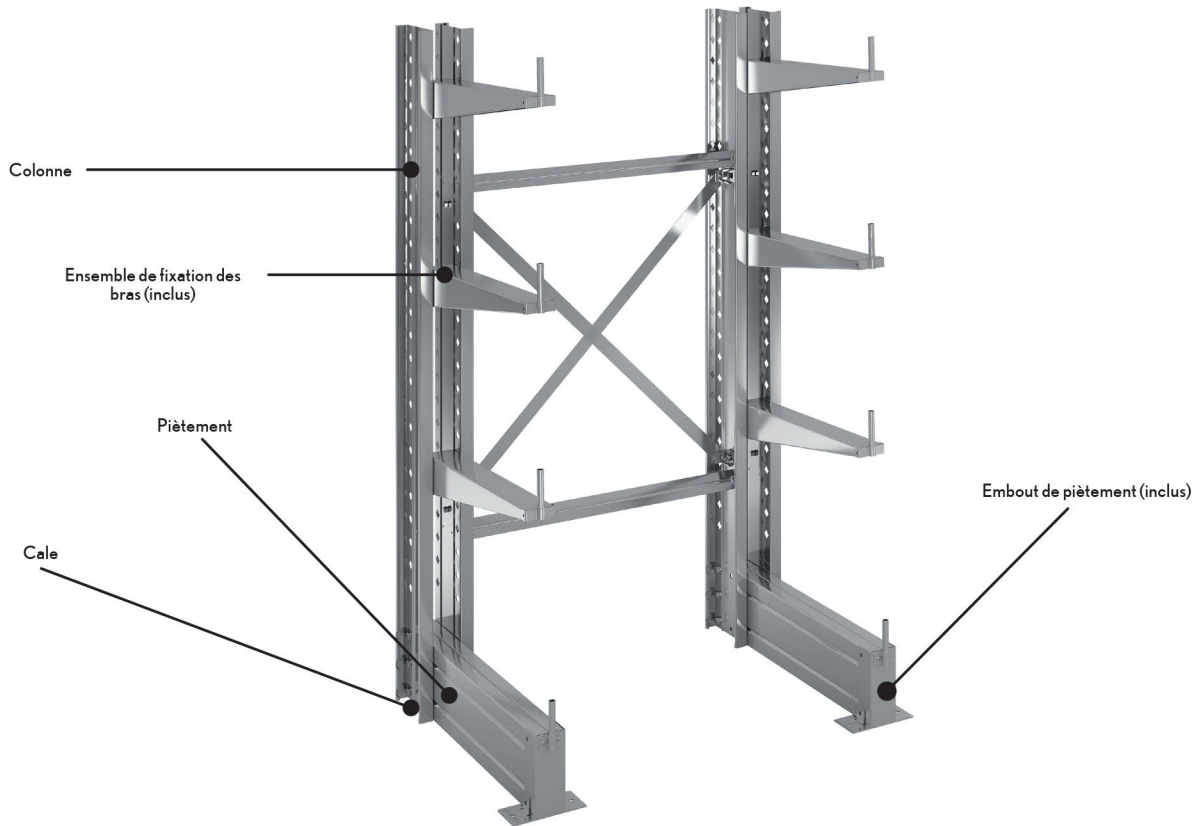
Colonne et piètement en Bleu Ral 5010

Bras orange RAL 2004

Autres couleurs possibles sur consultation



Peinture poudre époxy avec polymérisation à 200°C :  
respect de l'environnement par une technologie propre ; aucun rejet dans l'eau et l'atmosphère.



## ■ CAPACITÉS UR MAXI PAR BRAS\* (kg/bras)

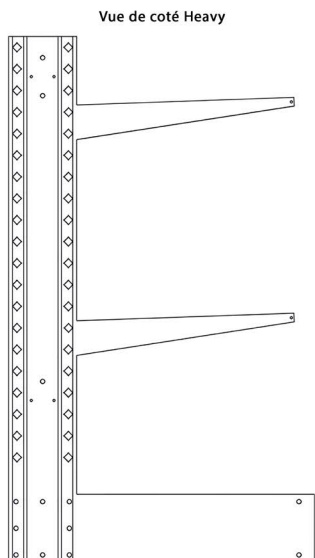


LONGUEUR BRAS		500		800		1000		1200		1500		1800		2000	
ÉPAISSEUR COLONNE		2,5	3	2,5	3	2,5	3	2,5	3	2,5	3	2,5	3	2,5	3
HAUT. BRAS	ÉPAISS. BRAS														
H.170	2,5	1350	1350	836	836	634	634								
	3					871	875	715	715	542	542				
H.270	2,5							1368	1500	1110	1215	878	1008		
	3											1019	1134	954	1020

## ■ CAPACITÉS MAXI PAR COLONNE ET PAR FACE\*

Pour les autres profondeurs, voir fiche technique.

L. BRAS (MM)	CAPACITÉS PAR COLONNE (EN KG)
500	4270 À 9287
800	2980 À 7126
1000	2460 À 6732
1200	2070 À 5439
1500	1600 À 5352
1800	1280 À 4005
2000	1110 À 3681



## ■ TOITURES

- Sur étude, uniquement en fonction des régions
- CALCUL :  
\* : un calcul spécifique est nécessaire pour les Cantilevers installés à l'extérieur avec ou sans toiture, suivant la NORME EN 1991-1-3 et 1-4